

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Vingt-quatre personnes dont quatre pompiers ont dû être admises à l'hôpital dans la nuit de dimanche à lundi à la suite de l'incendie d'une habitation située rue Heyvaert à Anderlecht. Trois d'entre elles sont grièvement blessées ou intoxiquées, ont indiqué les pompiers de Bruxelles. L'incendie survenu vers 3h00 du matin le 19 avril dernier.

Que peut-on en déduire ? Combien de personnes habitaient dans cet immeuble au moment de l'incendie ? Combien ont été relogée ? Combien en sont domiciliée et combien de logement y sont légalement prévus ?

L'immeuble était-il surpeuplé et - ou – insalubre et dangereux ? Son éventuelle surpopulation et sa dangerosité étaient-ils éventuellement connus ? Dans ce cas cet immeuble a-t-il déjà fait l'objet d'un contrôle et son propriétaire d'éventuelles sanctions ?

Plus globalement, comment avance le travail relatif à la lutte contre les marchands de sommeil, singulièrement dans le quartier de Cureghem ?

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

La nuit de dimanche à lundi, un terrible incendie a ravagé un appartement situé rue Heyvaert dans le quartier des abattoirs à Cureghem. Un véritable drame quand on connaît le lourd bilan qu'il laisse derrière lui : un mort, quatre personnes dans un état grave et une vingtaine de blessés dont des pompiers. Je voudrai tout d'abord, au nom du groupe « PTB », présenter toutes nos condoléances à la famille et au proche du défunt. Et afficher tout notre soutien aux familles touchées par l'incendie, espérant que tous pourront s'en sortir sans trop de séquelles. Nous souhaitons aussi féliciter les services de secours pour le courage et leur effort.

Cet incendie, dont la cause n'est pas encore connue au moment où j'écris ces lignes, remet aussi le doigt sur la problématique de la surpopulation dans nombre d'appartements dans le quartier et des habitations inadaptées. En effet, selon les informations de la presse : 28 personnes habitaient dans cet appartement de quatre étages.

Nous souhaitons avant tout savoir ce qu'il en est des victimes de l'incendie : ont-ils été pris en charge par les services communaux ? Ont-ils pu être relogés ? Assurez-vous un accompagnement logistique, social, psychologique ?

Que savez-vous de l'appartement en question : s'agissait-il d'un marchand de sommeil ? Était-il connu de nos services de prévention en la matière ?

G. VERSTRAETEN donne lecture du texte suivant :

G. VERSTRAETEN geeft lezing van de volgende tekst:

Bij de zware woningbrand die in de nacht van zondag op maandag woedde in de Heyvaertstraat is een persoon gestorven en zijn dertig mensen gewond geraakt, waaronder vier brandweerlui. Op moment van schrijven verkeren vier mensen in kritieke toestand, onder wie een kind, waardoor het aantal slachtoffers helaas dus noch kan oplopen. Tot maat van ramp bleek het moeilijk om voor de slachtoffers plaats te vinden op

intensieve zorgen, omdat zoveel plekken door coronapatiënten zijn ingenomen. Gelukkig is dat uiteindelijk wel gelukt. Ik wil hiervoor alle betrokken diensten uitdrukkelijk bedanken.

Verschillende omliggende woningen werden geëvacueerd en tientallen mensen werden opgevangen in het plaatselijke commissariaat en in een nabije school. De bewoners die door de brand dakloos zijn geworden kunnen terecht in het speciaal opgerichte opvangcentrum in de Rossinistraat.

De woning, dat bestond uit appartementen, is zwaar beschadigd en zou op instorten staan. Dat maakt de opruimingswerken extra riskant. Over de oorzaak van de brand is op moment van schrijven nog niets bekend. Het Brusselse parket zal daarvoor een branddeskundige aanstellen.

Daarom had ik graag volgende vragen gesteld:

- Kan u update geven over de situatie?
- Hoeveel mensen woonden in het uitgebrande gebouw? Hoeveel daarvan officieel? Waren de slachtoffers buiten de brandweerlui allemaal inwoners van het gebouw?
- Hoeveel van hen verblijven nog steeds in het opvangcentrum in de Rossinistraat?
- Hoeveel omliggende woningen werden geëvacueerd en hoeveel mensen werden opgevangen in het plaatselijke commissariaat en in een nabije school? Hoeveel mensen kunnen nog steeds niet terug naar hun woning?
- Weten we al meer over de oorzaak van de brand? Was het gebouw in orde met de brandveiligheid?

Monsieur le Bourgmestre-Président explique les faits selon trois axes : le déroulement des faits, la situation du bâtiment et de ses occupants, la lutte contre les « marchands de sommeil ».

Au sujet du déroulement des faits, l'incendie s'est déclaré vers 3h30. Il a pris de plus en plus de force, ce qui a amené la police à prendre contact avec le bourgmestre vers 4h30 pour savoir s'il fallait déclencher le « plan catastrophe ». Il s'est ensuite immédiatement rendu sur les lieux pour mieux appréhender la situation. A ce moment-là, déjà vingt-cinq personnes provenant de l'immeuble sinistré avaient été évacuées vers divers hôpitaux selon un plan de répartition établi par le directeur médical présent sur place pour ne pas engorger l'un ou l'autre hôpital. Quatre pompiers ont aussi été blessés légèrement dans l'intervention, dont trois intoxiqués et un brûlé au second degré. Au-delà de ces vingt-cinq personnes, six bâtiments voisins ont été évacués, les habitants ayant été hébergés en urgence soit chez des voisins soit au commissariat de police. L'action des pompiers a été fortement entravée car l'intérieur d'îlot est entièrement bâti et donc très difficile d'accès mais aussi car ils n'ont pu accéder par la rue car les planchers s'effondraient. Le deuxième élément de difficulté était constitué par la présence d'un commerce d'emballage de denrées alimentaires au rez-de-chaussée, où se trouvait un stock de papier et de plastic qui a servi de combustible à l'incendie. La crainte était que l'incendie ne prenne de plus en plus de force et que l'on doive évacuer d'autres immeubles que ceux évacués initialement. Par ailleurs, il a semblé qu'il était utile d'ouvrir un centre de crise plus digne et plus confortable pour les évacués, ce pourquoi, en début de matinée, « l'Espace Rossini » a été ouvert. Les médiateurs se sont également rendus chez les voisins du sinistre pour leur proposer ce centre d'accueil en cas de besoin.

Une vingtaine de personnes y a été accueillie. L'école « Caméléon » a également été ouverte pour que les pompiers puissent se reposer après l'intervention, mais cela n'a pas dû être activé longtemps. Le centre de crise installé à « l'Espace Rossini » a accueilli les services du CPAS et de l'Action sociale qui ont installé des équipes d'accompagnement pour les personnes sinistrées. Cela a permis dans un premier temps de mettre leur dossier social en ordre et, d'autre part, de trouver une solution d'urgence pour la nuit, via deux hôtels. Certains sinistrés étaient assurés. Quatorze familles et quatre personnes isolées ont été orientées en début d'après-midi vers les hôtels. Dans le courant de la journée, l'incendie a été maîtrisé mais les pompiers ont malheureusement retrouvé un corps. Le lendemain, les services sociaux ont continué leur travail avec une aide d'urgence pour les sinistrés qui ont tout perdu, une aide en argent liquide, en vêtements, ainsi que des rendez-vous organiser pour récupérer des papiers auprès du service « Population » aussi vite que possible. Les personnes sortant de l'hôpital ont également été relogées. Malheureusement, la suite des fouilles a amené deux victimes de plus. Les experts en stabilité ont travaillé sur le bâtiment et procédé à la sécurisation des abords. Les immeubles voisins non-sinistrés ont alors pu être libérés pour que leurs occupants puissent les réintégrer. Le rapport sur l'origine du sinistre est toujours en cours. A ce moment, il reste une dizaine de blessés encore hospitalisés, dont deux très graves. Une dizaine de familles est toujours logées à l'hôtel.

Quant au bâtiment et à ses occupants, il y avait vingt-huit personnes inscrites au Registre national, réparties en neuf familles différentes. Un document communal de 2021 annonce que le bâtiment est légalement divisé en onze appartements, en plus du rez-de-chaussée commercial. Si on considère qu'un « marchand de sommeil » est quelqu'un qui loue soit bien par partie et qu'il le divise illégalement de manière à générer le plus de profit possible, on ne peut donc pas appliquer ce qualificatif du cas qui nous concerne car la division du bâtiment en appartement correspond au nombre de familles logées. Il n'y a toutefois pas d'information sur la taille des appartements, ni sur la présence éventuelle de personnes non-inscrites au Registre national. Par rapport à la taille, on peut suspecter une suroccupation des lieux. On ne sait rien de l'état de conformité incendie et de salubrité, ce qui devrait être éclairci par l'enquête en cours. L'immeuble n'était pas connu des services communaux.

Quant à la lutte contre les « marchands de sommeil » ou la lutte contre le « mal logement ». Monsieur le Bourgmestre-Président partage avec le Conseil du constat de cette surpopulation qui se témoigne à la multiplication des boîtes aux lettres. Il partage aussi le constat que c'est peut-être une des plus grosses plaies de la commune, d'où l'intérêt de construire des logements. La question est de savoir ce que l'on doit faire et ce que l'on peut faire. Il a été dit qu'il fallait envoyer les agents de quartier pour vérifier la résidence, mais l'effet aurait n'aurait pas d'impact sur la situation car, si un agent vient constater que quelqu'un habite dans un immeuble sans y être domicilié, on doit domicilier la personne d'office dans le Registre national, même si on constate que la taille du lieu ne s'y prête pas. C'est une des difficultés à laquelle on est confronté. A ce stade, ce n'est pas la Commune, ni aucun organisme public qui est responsable d'aller visiter l'entièreté des logements pour vérifier, à date régulière, si les installations sont conformes. On ne pourrait même pas effectuer cela si un propriétaire refusait, sauf s'il y a un danger imminent. Là où la Commune a la possibilité d'agir, ce qui se fait de manière régulière, c'est si un locataire alerte la Commune, via le service « Hygiène », et qu'il ouvre lui-même la porte pour faire constater l'état du bâtiment. Le constat peut alors être fait. Monsieur le Bourgmestre-Président signe

d'un à deux arrêtés d'inhabitabilité par semaine pour cause de danger par rapport à la situation des locataires par rapport aux installations de gaz et d'électricité non-conforme, mais aussi de moisissures. On fait alors fermer les logements. La difficulté est de savoir que faire des locataires. Le code du logement mentionne que lorsqu'on fait fermer un logement, il faut retrouver un autre logement pour les personnes. Il est clair que la Commune n'a pas assez de logements publics pour répondre à cela. Chaque fois que cela se produit, les personnes concernées passent en tête de liste devant les personnes qui attendent leur tour sur la liste des logements communaux ou sociaux. Cela pose aussi une question d'équilibre à trouver. Au-delà du contenu, il se dit aussi d'accord qu'il faille trouver des indices utilisables, notamment celui des façades. On taxe lourdement les propriétaires dont les immeubles s'apparentent de l'extérieur à des immeubles non-entretenus, ce qui commence à porter ses fruits. Cela ne sera évidemment pas suffisant mais cette action menée pour dédensifier les quartiers et ainsi diminuer le « mal logement », avec en parallèle, la nécessité de construire d'autres logements de tous types. Cela nécessite une action pluridisciplinaire selon une plateforme transversale qui commence à s'installer avec les services « Urbanisme », « Population », « Infractions urbanistiques », la police, la « Direction du Logement » et la Région. Le souhait est de compléter ce dispositif de contrôle par un dispositif d'accompagnement pour faire en sorte que les personnes délogées pourront retrouver un toit.

G. VERSTRAETEN hoopt dat alle mensen die daar hun woningen zijn kwijtgeraakt snel terug een betere woonplaats kunnen vinden. Over de algemene strijd tegen huisjesmelkerij zou niemand realistisch kunnen beweren dat de gemeente ieder gebouw in Anderlecht moet gaan controleren. Aan de andere kant is het zuiver ageren op basis van klachten onvoldoend omdat heel veel mensen die slecht gehuisvest zijn niet beseffen dat ze slecht gehuisvest zijn of dat ze in een zwakke positie staan ten aanzien van hun eigenaar, van de verhuurder. Vaak gaat het om nieuwkomers die hun rechten ook niet zo goed kennen; verplichte inburgering zou daar trouwens bij kunnen helpen. Het feit dat een klacht ingediend is door een huurder is niet voldoende. Hij is blij dat de burgemeester-voorzitter staat open om na te denken over bepaalde indicaties. Wederom, op zich, is het beboeten van slechte onderhouden gevels één zaak. Dat kan wel zijn dat dit ding oplost, zeker wat gevels betreft maar niet noodzakelijk wat de appartementen die daarachter liggen. Hij denkt dat het een echt diepgaand werk is. Het is ook een gewestelijke verantwoordelijkheid maar wij moeten daar veel tandjes bijchakelen om dat probleem aan te pakken. Verleden maand had hij een interpellatie ingediend over huisjesmelkerij die werd in een schriftelijke vraag omgezet omdat het te complex was om te antwoorden in de gemeenteraad zelf. Maar hij wacht nog altijd op deze antwoord. Het zou dus goed zijn om dat schriftelijke antwoord te krijgen met alles wat de gemeente onderneemt om huisjesmelkerij aan te pakken.

G. VAN GOIDSENHOVEN dit que ce n'est pas ce soir que l'on va pouvoir clore ce débat. On se souviendra que, dans le passé, on a même travaillé sur le fait d'empêcher des domiciliations jugées déraisonnables dans un certain nombre d'immeubles. Cela s'est

juridiquement avéré compliqué, puis contesté. Aborder les choses de façon systématique n'est donc pas aussi simple qu'il n'y paraît. Il est vrai que la tâche est de grande ampleur, c'est une priorité qui doit être portée collectivement par le Région et la Commune car, si ces deux opérateurs ne dialoguent pour apporter un certain nombre de solutions à ce problème, on ne finira que de remplir le « tonneau des Danaïdes », chaque effort sera malheureusement insuffisant pour durablement solutionner un problème extrêmement complexe et polymorphe. On se souviendra que le quartier a déjà bénéficié de six contrats de quartier. Aujourd'hui, il existe un plan d'aménagement directeur « Heyvaert » qui vise à dédensifier le quartier, mais on sent qu'il va falloir compléter cette démarche par d'autre. Il déplore à titre personnel que l'ambition affichée il y a quelques années et sur laquelle on portait beaucoup d'espoir (déplacement du commerce des voitures de seconde main au travers le projet de « Roll-On - Roll-Off » sur l'avant-port), n'ait pas pu être fait. Cela aurait sans doute pu accélérer un certain nombre de mutations qu'il faut pouvoir admettre si on veut que ce quartier évolue d'une façon significative. C'est lent et terriblement frustrant. Malheureusement ce drame n'est pas une surprise. Essayons de les éviter dans le futur, pour cela, il faut mobiliser les moyens régionaux et communaux sur base d'un dialogue harmonisé.

G. BORDONARO dit que ce n'est pas un hasard si la question du mal-logement et de la surpopulation des logements se fait spécifiquement dans les quartiers populaires. Le principal problème est que les locataires sont les premiers conscients qu'ils sont dans un endroit peu sûr et salubre ou mal adapté. Ces personnes n'ont pas d'autre choix. Énormément de locataires ont même peur de dénoncer leur logement insalubre, de peur de le perdre, et pour où aller. Dans le meilleur des cas, ils iront dans un logement public ou social mais on connaît la demande exponentielle. La première solution est d'augmenter la part de logements abordable sur le marché locatif. C'est un travail de longue haleine, une tâche importante, autant pour la Commune que pour la Région, d'augmenter l'ambition par rapport au logement public et social, sinon on ne va pas y arriver. C'est une question de faire plus de logements abordables, car, aujourd'hui, sur le marché locatif, les gens ne sont pas capables de payer un loyer dans un logement décent sur le marché locatif privé. Il espère que l'on va augmenter cette ambition pour lutter contre la pauvreté mais aussi pour améliorer la sécurité des gens dans les logements où ils vivent.

Monsieur le Bourgmestre-Président remercie les intervenants pour ce débat digne et constructif dont on ne pourra pas faire l'économie de le réaborder à de nombreuses reprises dans les prochains mois.